

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1252

Projet de coopération européenne entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts, les Villes de Karlsruhe et Edinburg dans le cadre de l'exposition "Autoportrait" du 26 Mars au 26 juin 2016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 13 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1252 - PROJET DE COOPERATION EUROPEENNE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS, LES VILLES DE KARLSRUHE ET EDINBURG DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION "AUTO PORTRAIT" DU 26 MARS AU 26 JUIN 2016 □ (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon, la Staatliche Kunsthalle Karlsruhe et la National Scottish Galleries Edinburgh ont décidé de travailler ensemble à l'élaboration d'une exposition sur le thème de l'autoportrait d'artistes, à partir des œuvres de leur collection.

Cette exposition sera présentée au cours des années 2015-2016, dans les trois établissements sur des périodes de trois mois.

Les dates de présentation sont les suivantes :

- 31 octobre 2015 - 31 janvier 2016 : à la Staatliche Kunsthalle Karlsruhe ;
- 26 mars - 26 juin 2016 : au musée des Beaux-Arts de Lyon ;
- 16 juillet - 16 octobre 2016 : National Scottish Galleries Edinburgh.

A cette occasion, la Staatliche Kunsthalle Karlsruhe a sollicité les deux autres établissements pour participer en tant que partenaire au projet européen intitulé « Creative Europe Culture » par le biais d'un événement participatif au sein des expositions avec le public et de jeunes artistes sur le thème du « selfie ». Le titre générique de cet événement est : *I'm here. European faces.*

« Creative Europe Culture » est un outil d'investissement face aux changements structurels posés par la mondialisation et le passage au numérique. Doté d'un budget de 1,4 milliard d'euros, il a pour objectif, pour 2020, de renforcer la diversité culturelle et artistique européenne et la compétitivité des secteurs concernés. Le volet Culture aide au financement de projets de coopération, de traduction littéraire, de réseaux et de plateformes dans les domaines culturels et créatifs au sens large (spectacle vivant, art visuel, mode, design, architecture, patrimoine, jeux vidéos, livre, etc.). Il vise plus particulièrement certains champs de travail, comme la mise en place de nouveaux modèles de création et de production, la nécessité d'une circulation accrue des œuvres et d'un ancrage plus fort auprès du public, ainsi que le renforcement des capacités internationales des professionnels et des artistes, par la mobilité et le développement des outils numériques.

Le dossier de candidature a été déposé le 1^{er} octobre 2014 par la Staatliche Kunsthalle Karlsruhe, en tant que chef de file du projet et a été approuvé le 31 mars 2015.

Le budget global du projet pour l'ensemble des partenaires s'élève à 400 000 €, avec une subvention européenne de 200 000 € et qui se décompose de la façon suivante :

- 100 000 € alloués à la Staatliche Kunsthalle Karlsruhe ;
- 50 000 € alloués à National Scottish Galleries Edinburgh ;
- 50 000 € alloués au musée des Beaux-Arts de Lyon.

La Staatliche Kunsthalle Karlsruhe, en qualité de chef de file, est responsable, de la mise en œuvre du projet et de sa gestion budgétaire et financière. A ce titre, elle collecte l'ensemble des données financières et des indicateurs de réalisation auprès des partenaires, s'assure que les dépenses des partenaires ont été vérifiées par un contrôleur indépendant, synthétise les données collectées et produit un rapport semestriel.

C'est sur la base de l'évaluation de ces rapports d'avancement et final que la recette est versée au chef de file qui transfère ensuite les fonds aux partenaires en fonction de leurs dépenses réelles.

Le budget affecté à la Ville de Lyon en tant que partenaire s'élève à 100 000 €, dont 50 % sont financés par la subvention européenne, soit 50 000 €. Le reste net à charge pour la Ville de Lyon est donc de 50 000 €.

Le budget se décompose de la façon suivante :

- transport des œuvres :	60 000 €
- personnel (valorisation du temps passé) :	23 000 €
- frais de déplacements et hébergements :	10 000 €
- coûts indirects :	7 000 €
	<hr/>
Total budget Ville de Lyon :	100 000 €.

Conformément aux règles du projet, des modifications budgétaires par ligne, composante ou partenaire seront possibles sous réserve que le budget modifié ne dépasse pas le budget initial et après information et accord du partenaire chef de file.

Pour la mise en œuvre du projet, la Ville de Lyon doit signer une convention inter partenariale avec les partenaires et le chef de file pour définir les droits et obligations de chacun, les principes budgétaires, les relations avec le chef de file relatives à la gestion financière, les responsabilités en cas de défaillance ou de conflits, la responsabilité financière, les obligations de publicité, la langue de travail du partenariat. Cette convention sera soumise à votre approbation lors d'un prochain Conseil municipal.

Vu le règlement (CE) n° 1080/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif au Fonds européen de développement régional ;

Oui l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La participation de la Ville de Lyon au projet « Creative Europe Culture » est approuvée.

2. Les dépenses correspondantes, d'un montant de 100 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Ville de Lyon, chapitre 012, fonction 02, pour un montant de 23 000 € et sur le programme EXPOBA, chapitre 011, fonction 94, pour un montant de 77 000 € - exercice 2016.

3. Les recettes correspondantes, d'un montant de 50 000 €, seront imputées sur le programme SUPPORTBA, opération SUBVDIV, chapitre 74, fonction 94, nature comptable 7477 - exercice 2016 ou suivant.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN